Article écrit par Malgorzata Gobber le 8 avril 2020

Automobile Club Association : 120 ans au service des usagers de la route

Ce 8 avril 2020, l'ACA fête ses 120 ans d'existence. Rétrospective de 120 ans d'actions en faveur des automobilistes et aujourd'hui, de façon plus large, de la mobilité et de ses usagers.

LES ANNÉES 1900 : L'ORIGINE DE LA CRÉATION DES AUTOMOBILE CLUBS

À l'origine, les Automobile Clubs ont pour objectif d'encourager le développement de la circulation, du tourisme et de l'industrie automobile. Les premiers automobilistes sont qualifiés de fous du volant au début du siècle dernier : " des êtres dangereux à bord d'engins qui sentent mauvais et dont le bruit trouble la quiétude des braves gens ! " Les actions des Automobile Clubs consistent à encourager et développer le goût de l'automobile en organisant, par exemple, des sorties de véhicules avec les adhérents aussi bien pour le plaisir que pour en faire la publicité auprès du grand public. Face à une population campagnarde réfractaire et hostile, les expéditions à la campagne peuvent vite se transformer en attaque de diligence. Les gamins, et même les plus grands, ne se gênent pas pour lancer des cailloux ou des bouses de vache sur des conducteurs et passagers sans aucune protection (à part une capote de toile pour se protéger de la pluie) et répandre également des clous et tessons de bouteille sur la route (en omettant le fait que ces débris divers peuvent aussi blesser les chevaux !). En 1906, l'Automobile Club agit déjà pour faire passer la recommandation à tous les instituteurs d'éduquer la jeunesse afin d'accueillir de façon correcte les voyageurs et d'éviter les accidents. En parallèle, un aide-mémoire est diffusé auprès des chauffeurs avec des conseils de bonne conduite à tenir.

LES ANNÉES 1920 ET JUSQU'À LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Pendant cette période, notamment en Alsace, l'Automobile Club accroît son influence parallèlement au développement de l'automobile grâce à des entreprises comme Mathis ou Bugatti. Le nombre d'adhérents croît pour atteindre les 5 000 cotisants à l'aube de la Seconde Guerre mondiale. C'est à cette époque que le Club alsacien est reconnu par l'Automobile Club de France (1921) et rejoint la Fédération Nationale des Clubs Automobiles Français (FFCA en 1923). Déjà en 1927, des avocats membres de l'association donnent des conseils gratuits aux adhérents. Dans les années 30, les 10 premiers itinéraires illustrés sont édités. En 1936, la Fédération inaugure le premier centre de

sécurité. Celui-ci se développe pour réaliser des campagnes de vérification des véhicules dans environ 50 départements. L'ACA n'a pas le temps de s'installer pleinement dans ses nouveaux locaux au 5 avenue de la Paix à Strasbourg que ces derniers sont occupés pendant la Guerre et totalement saccagés.

LES ANNÉES 1950 : L'ÂGE D'OR DE L'AUTOMOBILE

Après la guerre, l'automobile entre dans les mœurs. Les années 50 marquent le tournant d'une période axée sur l'automobile vers une période axée sur l'automobiliste. L'objectif est dorénavant de servir les intérêts collectifs et sociaux avec le développement et la création de services pour l'automobiliste. C'est ainsi qu'en 1953 est proposée dans chaque adhésion une assurance décès-accident. À la suite d'un accident de la circulation, 10 000 francs (environ 1 525 euros) sont reversés à l'adhérent ou à ses proches.

À cette date également, la promenade des orphelins plus tard appelé "Un dimanche pas comme les autres" voit le jour. Des adhérents bénévoles permettent à des enfants démunis de sortir de leur quotidien pour faire une excursion en bateau, en bus, etc. Autre signe de l'engagement de l'Automobile Club auprès des plus jeunes : la distribution dans les écoles de livrets du Code de la route. En 1954 sont créés les premiers centres mobiles de sécurité suite au constat qu'un tiers des véhicules roulant sont en mauvais état. L'objectif est de sensibiliser aussi bien les chauffeurs que les pouvoirs publics sur la nécessité de contrôler les véhicules de plus de 10 ans ou ayant été gravement accidenté dans le but de réduire les accidents sur la route.

LES ANNÉES 1970 : DES PRESTATIONS AU SERVICE DES AUTOMOBILISTES

Les années soixante-dix marquent le début de la pression financière sur l'automobiliste avec l'augmentation du prix de l'essence, de l'assurance, des taxes... bien que les industriels aient fait de gros progrès pour diminuer les coûts d'exploitation et rendre la voiture plus accessible à tous. C'est à cette époque que le Club commence à proposer à ses adhérents les prestations que nous connaissons aujourd'hui : les premières aides au dépannage sous forme de remboursement des frais à hauteur de 100 francs (15 euros) en cas de sinistre en dehors du lieu de domicile, le remboursement des bagages volés à hauteur de 1 000 francs (150 euros), le rapatriement du véhicule à partir de 200 km du domicile à hauteur de 1 500 francs (228 euros), le rapatriement des personnes à hauteur de 1 000 francs, en cas de collision avec un gros gibier attribution de 1 500 francs également.

À partir de 1972, pas moins de 7 000 itinéraires touristiques sont réalisés par an de manière personnalisée à la demande des adhérents (plus de 9 000 dans les années 1980), des documents d'assistance auto internationaux sont mis à disposition, ainsi que des carnets de camping internationaux ou même des bons de crédit dépannage valables à l'étranger. Ce sont les prémices de ce que sera plus tard l'agence de voyages de l'ACA... À la fin des années 1970, les centres mobiles de sécurité sont équipés d'une plate-forme pour permettre un contrôle plus efficient des véhicules. De même, avec la démocratisation de la voiture et la modification des modes de vie, il devient important de renseigner les adhérents de plus en plus nombreux sur tous les problèmes de réglementation, d'assurance automobile, etc. Ainsi voit le jour la première structure juridique chargée de les renseigner et de les aider dans le règlement de leurs litiges et, dans la mesure du possible, à l'amiable.

LES ANNÉES 1980 : UNE PRESSION DE PLUS EN PLUS FORTE SUR LES AUTOMOBILISTES

C'est en 1980 que sera créée l'AFA (Association Française des Automobilistes), qui se substituera à la FFCA, dont la préoccupation majeure sera l'automobiliste. À cette période le Club se consacre davantage à la défense des intérêts des automobilistes et mène des actions pour se faire entendre des pouvoirs publics. La passion des débuts de l'automobile retombe et c'est l'inquiétude qui gagne de plus en plus les automobilistes. En 1982, le Club recrute des juristes spécialisés en droit routier et le nombre de demandes de renseignements juridiques explose atteignant les 12 000 dossiers dont 700 contentieux.

Le Club joue désormais son rôle d'informateur et de conseiller auprès de ses adhérents avec la diffusion des premiers conseils pour partir à l'étranger, pour acheter un véhicule d'occasion, pour conduire sur autoroute ou pour savoir quoi faire en cas d'accident corporel. Ces thématiques sont toujours d'actualité et sont sans cesse mises à jour par nos équipes. En 1984, on fête les 100 ans de l'automobile moderne et l'Automobile Club endosse son rôle de représentation de tous les automobilistes : il est ouvert à tous et n'est pas un club élitiste. À cette période est créé le premier centre fixe de sécurité (c'est le début du contrôle technique que l'on connaît aujourd'hui). Et, grande nouveauté pour l'époque, c'est l'arrivée de l'informatique en novembre 1983 qui permettra le traitement plus rapide des 60 000 avis d'échéance gérés jusqu'alors manuellement.

En 1988, avec l'explosion du contentieux, est proposée la souscription à une “véritable” Protection Juridique automobile qui met à disposition un avocat devant les tribunaux de police. Se développera ainsi le conseil pour tout litige auto.

LES ANNÉES 1990-2000 : DES NOUVEAUTÉS EN TERMES DE SERVICES

En 1990, 5 centres fixes de contrôle technique et 8 centres mobiles de sécurité sillonnent l'Alsace à la rencontre des adhérents et du public souhaitant faire vérifier leurs véhicules. Ce service est aussi proposé aux entreprises bénéficiant d'un parking suffisamment grand. Avec 25 millions d'automobiles privées et de plus en plus de voitures sur les routes, cette époque révèle les problématiques liés à son usage : pollution, villes engorgées... L'Automobile Club renforce à cette période sa présence auprès de commissions de sécurité routière, participe aux travaux du PDASR (Plan départemental d'action et de sécurité routière) et d'autres réseaux pour œuvrer à plus de convivialité sur les routes. Précurseur en matière de dépannage, le Club lance un service national de dépannage (ACS - Automobile Club Secours) pour permettre aux adhérents de repartir au plus vite, 24 h/24 et 7 j/7, même devant chez eux, une révolution à l'époque où celui-ci n'était proposé par les assurances qu'à partir de 50 km du domicile ou uniquement en cas d'accident.

Cette période marque aussi l'arrivée du permis à points avec la mise en place des premiers stages de récupération de points au tarif public moyen de 1 525 francs (232 €) et des stages de remise à niveau du Code de la route gratuits pour les adhérents.

En 1998 est fondée l'agence de voyages du Club pour permettre à l'automobiliste de voyager à sa façon. Les agents du Club créent des itinéraires touristiques, établissent des partenariats avec des chaînes hôtelières et des sociétés de location de voitures, délivrent des permis internationaux, gèrent la vente de vignettes autoroutières, de Cartes Camping, de Cartes Neige, etc. Ils réalisent des autotours pour les adhérents : à partir d'un itinéraire choisi, ils s'occupent des réservations, aussi bien des hôtels, que des traversées maritimes, des locations de vacances, des entrées aux musées, aux

Grands Prix de F1, etc.

À la fin des années 1990, le premier site Internet du Club voit le jour avec pour objectif de donner toujours plus d'informations à ses adhérents : tout savoir sur l'évolution de la réglementation, de l'usage et la propriété d'un véhicule, foire aux questions pour trouver la réponse aux interrogations les plus courantes…

DE 2000 À NOS JOURS : UN AUTOMOBILISTE EN TRANSITION OU VERS DE NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENTS

Ces vingt dernières années ont marqué un nouveau tournant dans la perception de l'automobiliste. Il n'est plus simplement conducteur et chauffeur d'un véhicule mais un usager de la route au sens large qui peut se déplacer aussi bien à pied, à vélo, à moto, en bus, en train, en avion, etc. Le champ d'action de l'Automobile Club s'en trouve élargi et n'est plus cantonné à la seule voiture (qu'elle soit thermique, électrique, roulant au gaz ou hybride) mais à toutes les formes de mobilité, comme les nouveaux engins de déplacement personnels (trottinette, overboard…) dont vous avez déjà pu lire les mesures dans les pages L'auto et la loi de votre revue. Et demain ? Le véhicule sera semi-autonome voire autonome ! De nouvelles questions se posent sur le rôle du conducteur (voir le Code des robots).

En termes de prestations, le Club a toujours à cœur de placer, hier l'automobiliste, aujourd'hui l'usager de la route, au centre de ses préoccupations, de l'aider et de l'accompagner dans ses démarches et problématiques du quotidien. Il veut faciliter sa mobilité. De nos jours, le service juridique de l'ACA est composé de juristes non seulement spécialisés en droit routier mais aussi dans le domaine de la mobilité : ils peuvent aussi bien traiter des dossiers de litiges liés à un déplacement en avion ou à vélo que des dossiers liés à une infraction… Sur le site Internet nous sommes passés d'une foire aux questions à un guide juridique mis à jour et alimenté régulièrement qui traite tous les sujets de la mobilité.

En parallèle, ces dernières années, l'ACA est devenue de plus en plus active en termes de formations post-permis dont le but est de permettre aux usagers de la route de préserver leur mobilité le plus longtemps possible : que ce soit pour réactualiser ses connaissances du Code de la route, pour appréhender les problématiques liées à l'âge ou les modes de déplacements qui évoluent, mais aussi pour la mise en main de véhicules équipés d'une boîte automatique, de véhicules électriques ou semi-autonomes, et bientôt pour l'utilisation de drones.

Les prestations de dépannage ont également évolué. Les véhicules tombant de moins en moins en panne, l'enjeu est dorénavant d'apporter des services complémentaires permettant aux adhérents de repartir directement depuis le lieu de la panne avec leur véhicule, de bénéficier des avancées technologiques pour suivre en direct les actions du dépanneur, de voir la batterie de leurs véhicules électriques rechargée directement sur place et, demain, même en rase campagne.

Automobile Club Voyages propose désormais aux adhérents des voyages sur mesure, adaptés à leurs envies : circuits groupés ou privatisés, auto-tour, camping, séjours, croisières à conditions préférentielles auprès du réseau de partenaires de l'agence… avec un accompagnement personnalisé grâce à un suivi complet de la réservation jusqu'au retour.

Concernant les avantages financiers octroyés par les partenaires, ceux-ci sont accessibles sur présentation de la carte d'adhérent ou de façon dématérialisée. Ils sont de plus en plus nombreux,

que ce soit pour des offres en France ou à l'étranger, dans le domaine de l'entretien des véhicules, de l'achat/vente, du loisir ou en ligne sous forme de cashback. Une boutique a également été créée pour permettre aux adhérents de profiter de tarifs préférentiels dans leurs achats d'équipements auto, de sécurité, de vélo ou, plus récemment, pour de la billetterie.

Aujourd'hui et pour les années à venir, l'ACA est à votre écoute au 09 70 40 11 11 (prix d'un appel local) et répond à toutes vos questions pour vous accompagner dans votre mobilité.

Pour aller plus loin

- 120 ans de mobilité(s) : tribune de Christian Scholly - Directeur Général d'Automobile Club Association
- L'histoire de la sécurité routière et de l'ACA